



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 22 avril 2024 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif aux subventions pour la restauration de sites et le renforcement des services écosystémiques', portant le numéro 76.213/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 23 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.